



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SNCF : politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 3978

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur les problemes propres aux cheminots en lui demandant s'il envisage notamment : 1o de reevaluer la pension des veuves de cheminots « morts pour la France », en reconstituant la carriere supposee du mari et, en premiere etape, en portant immediatement ces pensions de veuves au maximum du niveau atteint par l'agent au moment de sa mort (9e echelon et trente-sept ans et demi), plus les bonifications de campagne ; 2o de reconstituer dans le meme esprit la carriere des agents reformes ou changes de filieres pour leur etat de sante imputable a la Resistance, l'internement ou la deportation ; 3o l'amelioration des pensions qui n'atteignent que le minimum en ajoutant les bonifications de campagne a ce minimum et non en les faisant entrer dans le calcul de la pension elle-meme ; 4o d'octroyer la medaille d'or des chemins de fer aux titulaires de la medaille de vermeil qui ont ete cites a l'ordre de la SNCF pour fait de guerre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre rappelle que les anciens combattants cheminots retiennent toute son attention car nul ne peut ignorer la part decisive prise par cette categorie d'anciens combattants notamment dans la Resistance. Cependant, les questions posees par l'honorable parlementaire ne relevent pas de la competence du secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre mais de celle du ministre des transports et de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3978

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2849